



## Etre jugé 2 fois pour la même escroquerie

-----  
Par kamoulox

Bonjour,

il y a 2 ans j'ai été jugé coupable d'une complicité d'escroquerie.

Ma question : si d'autres plaignants portent plainte, puis-je être rejugé en tant que complice de cette même escroquerie ?

Si oui à quoi puis-je m'attendre en terme d'aggravation de peine ?

Je vous remercie pour toute votre attention